

10 Faits divers & Justice

Lutte contre la délinquance juvénile à Franceville

Interpellation d'une soixantaine d'adolescents aux tenues vestimentaires indécentes

N.O.

Franceville/Gabon

APRES un temps d'arrêt, la lutte contre la délinquance juvénile initiée par le parquet de Franceville, il y a quelques mois, a repris le 11 novembre dernier à Franceville, chef-lieu de la province du Haut-Ogooué. Une opération menée conjointement par la police judiciaire et l'Office central de lutte antidrogue (Oclad), et qui a permis d'interpeller cinquante-six mineurs et adolescents écumant

les débits de boisson, aux heures de cours.

Parmi eux, de jeunes filles vêtues de manière indécente, et qui ont été prises dans les filets des agents pour attentat aux bonnes mœurs. De même, deux gérants d'espaces de jeux "King-off", surpris en flagrant délit d'exploitation de ces lieux pendant les heures de classe, ont été pris et présentés devant le parquet de Franceville. L'opération coup de poing a aussi permis de mettre la main sur deux jeunes consommateurs de drogue, qui avaient en leur possession du chanvre indien. Ces derniers



Photo : N.O.

Quelques-uns des adolescents interpellés.

ont été placés, tout comme les gérants d'espaces de jeux, en détention à la maison carcérale de Franceville. Quant aux adolescents délinquants, ils ont été conduits au poste de po-

lice où ils ont été rasés, filles comme garçons. Les parents de ces derniers ont été saisis et ont pu constater d'eux-mêmes, l'état de dépravation de leurs enfants qui, en sortant des maisons, s'habillent correctement. Mais, une fois dehors, ils se débarrassent de leurs vêtements, en les remplaçant par des tenues suggestives. Un phénomène devenu, du reste, une véritable gangrène dans la commune.

Le parquet de Franceville rappelle que cette opération, qui vise la lutte contre la délinquance juvénile, s'inscrit doréna-

vant dans la durée. A cet effet, toutes les unités de police ont été mobilisées pour interpeller les jeunes filles qui persisteraient sur cette voie tortueuse de la dépravation des mœurs, en refusant notamment de s'habiller correctement.

Cette mise en garde s'adresse aussi aux adolescents qui affectionnent les lieux de détente, de surcroît aux heures où ils devraient se trouver en classe. « *Ceux qui seront pris en auront au moins pour 48 heures de détention* », a prévenu une source judiciaire.

Lutte antidrogue à Oyem...

Il avait sur lui 46 bottes de chanvre indien

ANS

Oyem/Gabon

JEAN Mba-Mba, 56 ans, se trouve en ce moment dans les mains de la justice. Motif : il a été pris en flagrant délit de détention de chanvre indien par l'antenne provinciale de l'Office central de lutte

antidrogue (Oclad) du Woleu-Ntem. Présenté devant le parquet d'Oyem, il vient d'être placé sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de cette localité.

Lorsque les policiers sont informés des louches activités du mis en cause, ils mettent en place une souricière dans le but de l'appréhender. C'est ainsi que jeudi dernier, vers 17



Photo : ANS

Jean Mba-Mba derrière sa marchandise.

heures, une équipe d'agents de l'Oclad se déporte au domicile du dealer présumé. Jean Mba-Mba y est arrêté alors qu'il est en train de ranger soigneusement sa "marchandise" dans un grand sac. Vérification faite, il s'agit de 46 bottes de chanvre indien qu'il s'appête à écouler sur le marché local. Pour sa défense, le cinquagénaire tentera de

mener les agents en bateau. Il affirmera, tantôt, que le chanvre découvert chez lui ne lui appartient pas, tantôt, qu'il s'est lancé dans ce commerce illicite pour subvenir aux besoins de scolarité de sa progéniture. Des arguments loin de convaincre les flics, et qui ont simplement milité pour son incarcération à la prison centrale d'Oyem.

... et à Akam-Essatouck

Malchance pour la bande à Abessolo Mba

ANS

Oyem/Gabon

STEEVE Nguema Nkizogo, Justin Sima Okane, Ludovic Onanga Gandja et l'étudiant Lionel Abessolo Mba, présumé cerveau de la bande, ont été interpellés le week-end dernier par les gendarmes de la brigade d'Akam-Essatouck. Lors de leur arrestation, ils avaient en leur possession une quantité de chanvre indien ramené de Guinée équatoriale. Présentés devant le

parquet d'Oyem, ils ont été ensuite placés sous mandat de dépôt à la prison centrale. Partis d'Oyem le 9 novembre pour aller se ravitailler en Guinée équatoriale, sous la conduite de Lionel Mba Mba, les quatre amis passent la nuit chez leur fournisseur. Le lendemain, munis de leur stock, ils prennent le chemin du retour. Après avoir traversé le cours d'eau qui sépare le Gabon et la Guinée équatoriale, et parcouru 4 kilomètres dans la forêt, la bande se retrouve à un carrefour situé au village Mekome, où ils attendent la première occasion suscepti-



Photo : ANS

La bande à Lionel Abessolo Mba.

ble de les embarquer pour Oyem.

Un moment, ils entendent, venant du sens opposé, le

bruit d'un véhicule qu'ils croient être un clando. Mais ils constatent qu'il s'agit de gendarmes qui passent de-

vant eux. Leur attitude suspecte n'échappe pas, malheureusement pour eux, aux agents qui décident de faire marche-arrière.

Le contrôle auquel ils sont ensuite soumis, va alors révéler leur vraie nature, celle de dealers. Les gendarmes découvrent, en effet, que les

quatre amis portent sur eux 13 bottes de chanvre et 6 bottes de cannabis, qu'ils étaient censés écouler localement, à Oyem.

Après leur interpellation, ils ont donc été écroués à la prison centrale d'Oyem pour détention et commercialisation de stupéfiants.



Pris en flagrant délit de vandalisme à Makokou

Un mineur de 14 ans tente d'agresser sa victime avec un couteau

SCOM

Libreville/Gabon

A peine âgé de 14 ans, S. K. I. semble déjà avoir tout d'un véritable gangster. Il se serait introduit dans la demeure d'une dame, aux fins de la vandaliser. Pis, il aurait fait usage d'un couteau, pour régler les comptes à sa victime.

Déferé par la brigade de gendarmerie territoriale de Makokou, le lundi 14 no-

vembre dernier, le mineur a été placé sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt locale.

Les faits se seraient déroulés le 8 novembre courant, à Zoatab, un quartier de cette commune, chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo. S.K. I. est en train de roder autour de la demeure d'une dame. Constatant l'absence de celle-ci, il parvient à s'introduire dans la maison en passant par la fenêtre. Après une inspection minu-

tieuse des lieux, il tente de défoncer une des portes. Malheureusement, la maîtresse des lieux, arrivée entre temps, le prend en flagrant délit de vandalisme. Aussi, va-t-elle crier au voleur à gorge déployée, pour attirer l'attention du voisinage.

Après une petite altercation avec la propriétaire, le rôdeur réussit à prendre la poudre d'escampette. Il a à ses trousses quelques volontaires ayant répondu à l'aide de la femme..

Mais contre toute attente, alors qu'on le croit en train de prendre le large, S.K.I. revient à la charge, armé d'un couteau, afin d'en découdre avec sa victime présumée. Cette dernière sera tirée d'affaire grâce à une nouvelle intervention des voisins.

Après avoir formellement identifié le délinquant présumé, la dame saisit les éléments de la brigade de gendarmerie de Makokou, qui ne tardent pas à appréhender le mis en cause.